

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU 14/01/2016 A 18 H 30**

- |   |
|---|
| - <b>Approbation offre achat presbytère</b> |
|---|

Le quatorze janvier deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. DABOUST Gérard, M. DECROS Olivier, Mme DUFOUR Claire, M. FAVAREL David, Mme GUY Véronique, M. PUJOL Christian, Mme TORRES-TEQUI Nathalie, M. VERMEIRE Jean-Michel, M. VILIARE Pierre.

Absent excusé : M. Olivier DECROS (pouvoir à M. LAFON Guillaume)

Absents : Mme BLANC-JEANNERET Vanessa, M. COGOREUX Michel, M. POMMIER Baptiste, M. SOUBIE Benoît.

**APPROBATION OFFRE ACHAT PRESBYTERE (DEL2016 1)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22/10/2015 le conseil municipal a :

- approuvé la mise en vente du presbytère
- autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches concernant les modalités de cette mise en vente
- dit qu'une délibération ultérieure serait nécessaire afin d'approuver ces modalités.

Ainsi, Monsieur le Maire a contacté les deux agents immobiliers domiciliés sur la commune de REYNIES et désignés ci-dessous :

- CAPI France, représentée par Madame Laurence COHEN
- LAFORET, représentée par Monsieur Marc LE CAER

Le prix de vente a été fixé à 151.200 € frais agence compris dont 140.000 € net vendeur.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Laurence COHEN, CAPI France, est en possession d'une offre d'achat de Madame ALMERAS Rebecca en date du 11/01/2016 qui s'élève à la somme de 149.000 € soit 138.000 € net vendeur.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (un contre Monsieur VILIARE Pierre) :

- Acceptent de vendre le presbytère au prix de 138.000 € net vendeur à Madame ALMERAS Rebecca
- Disent que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- Acceptent les clauses usuelles de vente stipulées dans l'offre d'achat
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

**Pierre VILIARE**

**Baptiste POMMIER**

**David FAVAREL**

**Benoît SOUBIE**

**Michel COGOREUX**

**Nathalie TORRES  
TEQUI**

**Olivier DECROS**

**Jean-Michel  
VERMEIRE**

**Claire DUFOUR**